



**Dossier de présentation**  
**Année scolaire 2019-2020**



## Index

Lettre de la direction .....	page 3
Contacts et coordonnées.....	page 4
Vision de l'école .....	pages 5 et 6
Admission .....	page 7
Horaires .....	pages 8
Absences, congés spéciaux .....	page 9
Etudes surveillées et parascolaire .....	page 9
Calendrier scolaire / jours de congé.....	page 10
Rencontres parents et collaboration parentale .....	page 11
Information santé .....	page 12
Responsabilité spirituelle .....	page 13
Internet .....	page 13
Règlement .....	pages 14 à 17
Tarifs et autres frais .....	pages 18 à 21
Marche à suivre pour une inscription .....	page 22



Chers parents,

Une année nouvelle s'ouvre devant nous avec ses questionnements, ses inconnues, ses espérances. En tant que parents, se pose la question du choix de l'établissement scolaire, pour votre / vos enfant/s.

L'École Chrétienne Timothée a, depuis plus de dix-huit ans, une espérance élevée pour la génération qui vient :

- Lui transmettre des compétences scolaires solides, des connaissances essentielles théoriques mais aussi pratiques.
- Lui permettre de grandir dans sa foi et également de développer un caractère formé à l'image de Christ. La Bible dit ceci : « Le fruit de l'Esprit est : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur, maîtrise de soi. » Puissent ces qualités se développer en nous et dans nos élèves.

Nous nous réjouissons d'accueillir de nouvelles familles qui ont à cœur cette transmission de connaissances et de valeurs. Quelle différence cela fera dans notre société !

Puissiez-vous être des nôtres dans ce processus de formation.

Meilleures pensées,

Anne Joly  
Directrice



## Année 2019-2020

<u>Les locaux</u>	<u>Horaires du secrétariat</u>
École Chrétienne Timothée	Mardi, mercredi et vendredi
Ch. François-Lehmann 18A	8h30 – 12h00
1218 Grand-Saconnex / Genève	ou répondeur
<u>Tél. +41 22 300 28 49</u>	Web : <a href="http://www.ecoletim.ch">www.ecoletim.ch</a>
	e-mail : <a href="mailto:info@ecoletim.ch">info@ecoletim.ch</a>

## Organigramme fonctionnel nominatif

Prénom	Secteur	E-mail
Anne Joly	Direction générale et comité scolaire Référente du CO	<a href="mailto:ajoly@ecoletim.ch">ajoly@ecoletim.ch</a>
Carla Fernandes	Comité scolaire Référente du primaire	<a href="mailto:cfernandes@ecoletim.ch">cfernandes@ecoletim.ch</a>
André Zbinden	Comité scolaire	<a href="mailto:azbinden@ecoletim.ch">azbinden@ecoletim.ch</a>
Myriam Joly	Comité scolaire	<a href="mailto:joly.myriam@outlook.com">joly.myriam@outlook.com</a>
Laurent Joly	Aumônerie	<a href="mailto:ljoly@ecoletim.ch">ljoly@ecoletim.ch</a>
Catherine Lutziger	Secrétariat	<a href="mailto:info@ecoletim.ch">info@ecoletim.ch</a>



## Vision de l'école

### Les objectifs de l'établissement

La philosophie de l'éducation de l'Ecole Chrétienne Timothée est fondée sur la Bible, dans laquelle elle puise ses orientations, sa logique, sa cohérence et ses valeurs. Nous sommes aussi reconnaissants du bel héritage transmis par la Réforme dans le domaine de l'éducation chrétienne.

Nous considérons comme primordiales :

- la maturité intellectuelle, scolaire et sociale de l'élève
- sa croissance spirituelle.

### 1. Formation de l'identité

Pour cela, l'ECT cherche à :

- participer au développement des trois domaines de la personnalité (esprit, âme et corps)
- transmettre le caractère de Christ
- mettre en valeur les qualités propres à l'enfant (foi, humilité, spontanéité...)
- aider chaque enfant à se connaître et à s'apprécier.

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- partage, prière avec l'enseignant, étude de la Bible, développement de l'écoute
- enseignement couvrant les domaines physique, intellectuel, artistique, manuel
- pédagogie de l'encouragement
- travail d'équipe des enseignants.

### 2. Formation intellectuelle

Pour cela, l'ECT cherche à :

- transmettre de solides connaissances académiques (savoir/ savoir-faire)
- rechercher la connaissance de Dieu à travers toute activité
- amener chaque élève à développer au maximum son potentiel intellectuel
- préparer les élèves à une bonne intégration dans la société.



Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- suivi du programme officiel (PER) et autres acquis (anglais dès la 1<sup>ère</sup> année)
- semaine de stage en entreprises fortement recommandée pour les élèves de 10 et 11èmes
- préparation des élèves aux examens (épreuves cantonales, EVACOM, entrée au post-obligatoire)
- développement de l'esprit critique
- acquisition de méthodes de travail (organisation personnelle, ...)
- pédagogie adaptée aux besoins (soutien, approfondissement, ...).

### 3. Formation relationnelle et sociale

Pour cela, l'ECT cherche à :

- développer le respect de Dieu, de soi-même, de l'autorité, des autres, de la création
- encourager l'esprit de service et de responsabilité
- développer le sens de l'appartenance à un groupe (famille, classe, école, Eglise, nation).

Dans ce but nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- règlement fondé sur le respect et l'amour du prochain
- intervenants extérieurs (pasteurs, missionnaires, parents...)
- sorties de classe, camps, ...
- apprentissage de la solidarité et du partage.

Cette vision s'inspire des réflexions menées au sein des écoles Instruire.ch (Association des Ecoles Chrétiennes de Suisse Romande), AESPEF (Association des Etablissements Scolaires Protestants Evangéliques Francophones), et ACSI (Association of Christian Schools International).



## Admission

### 1. Âge d'admission

#### A. A l'école primaire

Tout enfant de 4 ans révolus au 31 juillet précédant la rentrée scolaire doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé.

L'ECT accorde cependant une dérogation aux enfants atteignant l'âge de 4 ans **jusqu'au 31 août**. Il arrive exceptionnellement qu'un élève, de par sa maturité scolaire et sociale, passe à un degré supérieur. Dans les deux cas, les parents sont alors rendus attentifs au fait que, si durant le cursus scolaire de l'enfant, ils décident de le mettre à l'école publique, celle-ci le placera en principe dans l'année scolaire et le type de classe qui correspondent à son âge. Pour pouvoir intégrer le même degré que celui suivi à l'ECT, les parents devront présenter une demande écrite.

D'autre part, la Direction de l'établissement public concerné peut imposer à l'élève un examen et un temps d'essai d'un trimestre au maximum. Selon les résultats, elle peut l'inscrire dans l'année immédiatement inférieure, voire supérieure à celle qu'il devrait suivre.

Une décharge devra être signée, attestant la prise de connaissance des conditions pour une admission éventuelle dans une école publique.

#### B. Au CO

L'ECT prend en priorité les élèves jusqu'à la 10<sup>ème</sup>. La scolarisation d'un élève en 11<sup>ème</sup> reste une exception.

### 2. Enfants à besoins spécifiques

Les enfants présentant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement pourront être acceptés au sein de l'ECT sous certaines conditions. Un contrat spécifique d'accompagnement, **renouvelable**, sera établi entre les parents et l'équipe pédagogique.



## Horaires

Merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ tout au long de l'année. L'enseignant est libre de partir 5 minutes après le cours sauf appel d'urgence de la part des parents.

Les parents peuvent accompagner les enfants de 1 P et 2 P jusqu'à leur salle de classe. Pour les élèves plus âgés, les parents restent à l'extérieur, sauf en cas de rendez-vous avec le corps enseignant.

### 1 à 4 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 15h30.

Pour les 1 P et 2 P, accueil jusqu'à 9h.

Pour les 1 P, possibilité d'un 1/2 temps ou d'un 3/4 temps.

### 5 à 8 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h15** à 12h00 et de 13h00 à **16h00**. Pas d'école le mercredi matin.

Les frères et sœurs plus jeunes peuvent être accueillis aux activités parascolaires de 15h30 à 16h00, cf page suivante.

### Cycle d'Orientation

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 12h05 et de 13h05 à 16h05, voire 16h20, selon les jours.

Mercredi matin de 8h25 à 12h05.

## Retards

L'enfant arrivant en retard perturbe la classe lorsqu'elle a déjà commencé et perd des moments précieux. Il convient donc de s'en excuser auprès de l'enseignant et d'en expliquer brièvement la raison. Des retards répétés pourront faire l'objet d'une retenue.





## Absences

En cas d'absence, même très courte, il est impératif de fournir à l'enseignant un **justificatif écrit** portant les nom et prénom de l'enfant, la date et le motif de l'absence. Au-delà de 3 jours, un certificat médical doit être fourni.

## Demande de congés spéciaux

Les demandes se font **par écrit** au minimum trois semaines à l'avance, pour un congé qui ne pourra pas être de plus d'une semaine. L'élève sera appelé à rattraper à la maison le retard pris sur le programme. L'école se réserve le droit de ne pas accorder son autorisation.

Durant les dates des épreuves cantonales, aucun congé ne pourra être octroyé.

**Il est recommandé d'attendre la réponse de l'école avant de prendre des dispositions.**

## Devoirs accompagnés – Parascolaire

Les élèves sont pris en charge durant la pause de midi, avec la collaboration de personnes extérieures.

Nous proposons des activités parascolaires pour les 1 P à 6 P, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Des devoirs accompagnés pour les 5 P à 8 P et les élèves du CO sont également organisés les lundis et jeudis, voire plus si demande conséquente.

Ces services sont payants, à raison de CHF 6.- par jour de 15h30 à 17h00. Pour les petits qui doivent attendre un grand frère ou une grande sœur jusqu'à 16h00, un forfait mensuel de CHF 30.- par enfant est demandé.



## **Calendrier scolaire / jours de congé**

### **Réunion de pré-rentrée parents / enseignants**

Vendredi 23 août 2019 à 19h30

### **Rentrée scolaire**

Lundi 26 août 2019

### **Jeûne genevois**

Jeudi 5 septembre et vendredi 6 septembre 2019

### **Vacances d'automne**

Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2019

### **Vacances de Noël et Nouvel An**

Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020

### **Vacances de février**

Du lundi 10 février au vendredi 14 février 2020

### **Vacances de Pâques**

Du jeudi 9 avril au vendredi 17 avril 2020

### **Fête du travail**

Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020

### **Ascension**

Jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2020

### **Pentecôte**

Lundi 1<sup>er</sup> juin 2020

### **Vacances d'été**

Du lundi 29 juin au vendredi 21 août 2020

### **Rentrée scolaire 2019**

Lundi 24 août 2020



## Rencontres parents / enseignants

Environ quatre réunions de parents sont fixées par année à partir d'octobre, en général le 3<sup>ème</sup> lundi du mois. Ces rencontres sont essentielles car elles constituent une occasion majeure de transmission de la vision de l'éducation chrétienne et des modalités de collaboration entre l'école et les familles. C'est pourquoi la présence d'au moins un des parents y est indispensable. Ces rencontres peuvent être ouvertes à un public plus large.

D'autre part, deux entretiens parents – enseignant(s) sont prévus : le premier avant Noël et le second dans le courant de l'année.

Il est également possible de demander un rendez-vous à l'enseignant ou à la direction quand vous le jugez nécessaire.

## Collaboration parentale

Le principe de fonctionnement de l'Ecole Chrétienne Timothée est un système dit **collaboratif**, c'est-à-dire qu'il repose sur l'implication des familles et leur engagement à collaborer avec l'école.

Ceci a un double but :

- 1) Permettre aux familles une participation active à la vie de l'école.
- 2) Offrir une école avec un bon niveau de services et des écolages plus abordables.

Pour cette raison, il est souhaité que chaque famille s'investisse bénévolement au minimum **une heure par semaine** dans une tâche pratique d'intérêt général proposée par le comité scolaire. A défaut, la famille s'acquittera de la somme supplémentaire de CHF 80.-/mois (à préciser dans ce cas sur le bulletin de versement : « contribution parentale »), permettant de défrayer une personne extérieure à l'école.



## Information Santé – Maladies - Accidents

L'école accueille des enfants en bonne santé, aptes à participer à la vie de la classe et aux activités proposées. Un enfant peut donc être refusé s'il présente des symptômes de maladie ou s'il est fébrile. Si un médicament doit être donné pendant le temps de l'école, les parents doivent inscrire le nom de l'enfant sur la boîte et en expliquer l'utilisation à l'enseignant ou à la référente du CO.

Toute maladie infantile ou contagieuse contractée par l'enfant doit être signalée. Au retour de l'enfant après une telle maladie, les parents remettront un certificat médical. En matière de maladies contagieuses transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, l'école se base sur le document du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse.

Si la santé d'un enfant se dégrade à l'école, les parents seront appelés à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Pour les accidents bénins, l'école a une pharmacie scolaire avec des médicaments de base qui ne sont donnés qu'en cas de nécessité par le corps enseignant.

En cas d'urgence, en parallèle à l'appel aux parents, l'équipe éducative prend toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant, suivant les directives données par le médecin de référence de l'école. Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents. Pour les enfants domiciliés en France, nous vous encourageons à vous renseigner auprès de votre assurance pour la couverture d'une hospitalisation éventuelle en Suisse ou de la prise en charge des frais tels que ambulance, SOS médecins, etc.

Un formulaire de décharge médicale est à compléter et signer dans le dossier d'inscription, pages 9 et 10.



## Responsabilité spirituelle – Aumônerie

L'École Chrétienne Timothée fait partie de la mouvance protestante évangélique. Elle inclut dans son programme diverses activités encourageant la foi.

Il se peut que durant l'année, l'équipe enseignante décèle chez un enfant un point particulier qui nécessite la prière. Dans un souci de collaboration avec les églises, les parents seront alors encouragés à prendre rendez-vous avec le responsable de l'église à laquelle ils sont rattachés.

Toutefois, un aumônier se tient à disposition des enfants à l'école pour discuter et prier avec eux s'ils le désirent.

## Internet

Les élèves n'ont pas accès à Internet sur les ordinateurs de l'école sans la présence d'un professeur. Un logiciel contraignant de type "contrôle parental" est installé sur nos appareils.



## Règlement

### A. Généralités

- Une tenue vestimentaire adéquate est demandée. Le port d'un training ou d'un survêtement est autorisé pour les cours de gymnastique uniquement. Celui d'une casquette est permis durant les récréations.
- Tout appareil électronique est interdit dans l'école (téléphone portable, smartphone, jeux électroniques), sous peine d'être confisqué.
- Tous les quotidiens gratuits, ainsi que toute littérature immorale ou malsaine sont interdits, de même que tout objet illicite ou dangereux.
- L'école décline toute responsabilité dans le cas où des objets de valeur seraient échangés, perdus ou cassés par les élèves.

### B. Règlement pour la classe

#### 1. La discipline en classe :

- Je suis attentif : je ne bavarde pas, je ne dérange pas mon voisin.
- Je lève le doigt pour parler.
- Je me tiens bien sur ma chaise.
- Je range mon pupitre, je ramasse les papiers.
- Je ne mange pas de bonbons ni de chewing-gum à l'école.

#### 2. Le travail :

- Je m'applique pour faire mon travail sérieusement et soigneusement.
- Je demande des explications au maître si je n'ai pas compris.
- J'apprends à travailler pour moi : je ne copie pas, je ne souffle pas.
- Je prends soin du matériel scolaire et du mobilier de la classe.
- Je pense à apporter toutes les affaires dont j'ai besoin.
- Je fais signer les cahiers quand le maître le demande.
- Je transmets les documents demandés à mes parents.
- J'apprends mes leçons à la maison et je fais tous les devoirs demandés.



### C. Règlement concernant les récréations

1. Pour montrer respect et amour mutuel, j'ai de la bienveillance à l'égard de mes camarades et je respecte les consignes du surveillant et son autorité :

- Je garde un vocabulaire respectueux (pas d'insultes, pas de gros mots Mt 5:22).
- Je cherche à ne pas fâcher, agacer, provoquer.
- Je suis respectueux et encourageant (Ep 4:29).
- Je joue sans tirer ni déchirer les vêtements des autres.
- Je participe aux activités avec une bonne attitude.

2. Je veux apporter la paix et pour cela :

- Je réponds avec calme et mesure face à mes camarades (Ph 4:5) et j'informe l'enseignant si je ne peux résoudre le problème.
- Je demande pardon, si je fais du mal, j'ai le courage de dire :  
"J'ai tort, s'il te plaît, pardonne-moi" (Ep 4:32).
- Je pardonne à celui qui vient me demander pardon et je ne garde pas rancune (Mt 18:21-22).

3. Mes jeux dans la cour :

- Je ne me bagarre pas, je n'apporte pas d'armes ni jeux électroniques.
- Je n'apporte aucune littérature immorale ou malsaine.
- Je ne sors pas de matériel multimédia (de type portable, etc..).
- Je n'exclus pas un enfant de mes jeux.

4. Pour ma sécurité à l'extérieur de l'école :

- Je respecte les limites du parc.
- Je respecte les lieux : j'évite de marcher dans les flaques d'eau, dans la boue, dans les plates-bandes et autour des arbustes.
- Je respecte les consignes du personnel encadrant.



## D. Règlement concernant les locaux

Afin de garder le bâtiment propre et en ordre :

- Je mets mes pantoufles dès que j'arrive à l'école.
- Je range mes affaires (vêtements, cartable, chaussures, etc.).
- Je me déplace dans l'école calmement et sans bruit.
- Je veille à la propreté de l'école.
- Je jette mes papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je tire la chasse d'eau, je ferme les robinets et j'éteins la lumière des WC.
- Je ne touche pas au matériel qui ne m'appartient pas.
- Je demande la permission à l'enseignant pour amener des objets personnels ou des animaux.

## E. Règles de politesse

J'apprends à bien me comporter avec autrui :

- Je salue les gens que je rencontre.
- Je me montre courtois.
- Je remercie quand on me donne quelque chose.
- J'exprime mon refus en disant "non merci".
- Je demande en disant "s'il te plaît".
- Je réponds lorsqu'on me pose une question.
- Je n'interromps pas quelqu'un lorsqu'il parle.
- Je respecte les enseignants et je leur dis « bonjour » et au « revoir » et non « salut ».
- Je salue mon enseignant en début et en fin de journée.
- Je demande pour aller aux toilettes.

Pour les élèves de 7 P, 8 P et du Cycle :

- Je vouvoie les enseignants.
- Je me lève en début de cours.
- Je serre la main à mes professeurs en arrivant, à midi et en fin de journée.





## **F. Encouragements et avertissements**

Chaque enseignant veillera à l'application de ce règlement dans un état d'esprit encourageant. En cas de non-respect, des sanctions seront appliquées avec l'objectif qu'elles soient efficaces (travail supplémentaire, retenue et, dans certains cas exceptionnels, renvoi temporaire). En cas de problèmes disciplinaires importants, les parents seront avertis.

La direction prendra alors avec eux les décisions adéquates concernant l'enfant. S'il n'y a pas de volonté de coopérer de la part des parents et/ou de l'élève, un renvoi définitif peut être envisagé.



## Tarifs et autres frais

### Ecolages et frais de matériel

L'Ecole Chrétienne Timothée fait payer des frais d'écolage calculés au plus juste à charge des parents. Elle ne bénéficie d'aucunes subventions de l'Etat. Le coût mensuel de scolarité d'un élève à Genève se montant à plus de CHF 1'200.- par mois, l'école ne fait aucun bénéfice et son fonctionnement nécessite des dons privés. En cas de nécessité, une demande de bourse peut être faite, via l'école, auprès de diverses fondations.

Nous encourageons vivement les parents à chercher des parrains dans leur entourage. Tout paiement ou don supplémentaire est le bienvenu.

- **L'écolage est dû sur 12 mois, de septembre à août inclus. Il est payable d'avance le 28 de chaque mois pour le mois suivant (exemple : payer le 28 août pour septembre),** sur le CCP IBAN no. CH97 0900 0000 1200 7877 4, avec mention des nom et prénom de votre enfant + objet (écolage, contribution parentale). Nous vous demandons de payer en ligne ou de donner un ordre permanent à votre banque ou à la poste.

Tarifs d'écolage : Voir page 20

Des rabais sont accordés en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'Ecole Chrétienne Timothée par famille.

- Une **avance annuelle, non remboursable, pour achat de matériel scolaire** est perçue par enfant. Elle se monte à CHF 220.- par an pour les élèves du primaire et à CHF 300.- pour les élèves du CO. **Elle est à régler au plus tard le 30 juin qui précède la rentrée scolaire.**
- En cas de départ en cours d'année ou de désistement de dernière minute en début d'année, **les montants du mois courant, ainsi que des trois mois suivants restent dus,** sauf en cas de force majeure (cf. contrat scolaire).
- Une somme supplémentaire pourra être demandée en cas de retenue de l'élève afin de dédommager l'enseignant mobilisé.
- En cas de perte ou de détérioration de matériel, son remplacement sera facturé.



## Autres frais

Durant l'année scolaire, diverses activités peuvent être organisées par l'école ou par le corps enseignant. Une participation financière est alors demandée aux parents.

- T-shirt de l'ECT, tous les élèves, au prix de CHF 15.-, à renouveler durant la scolarité (possibilité de les emprunter pour des événements particuliers).
- Fête de l'Escalade, tous les élèves, participation à l'achat de la marmite pour la classe et aux compléments à la soupe (repas de midi) CHF 7.-.
- Journée sportive à Berne, 3 P à 11 CO, frais d'inscription et participation aux frais de transport environ CHF 60.-.
- Sorties piscine, patinoire ou à thème, frais de déplacement et billet d'entrée.
- Sortie de classe, camp : à voir avec les maîtresses de classe.
- Voyage d'études, 11 CO, environ CHF 600.- payables en plusieurs fois. Parallèlement, des ventes de pâtisseries ou autres activités sont organisées par les élèves.



### CLASSES DE REVENUS ET BARÈME ÉCOLE PRIMAIRE (en CHF)

*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel (12 mois par an) 1 <sup>er</sup> enfant	Écolage mensuel Rabais CHF 60.- 2 <sup>ème</sup> enfant	Écolage mensuel Rabais CHF 140.- dès le 3 <sup>ème</sup> enfant
Jusqu'à 70'000.--	620.--	560.--	480.--
70'001.- à 90'000.--	700.--	640.--	560.--
90'001.- à 110'000.--	780.--	720.--	640.--
110'001.- à 130'000.-	860.--	800.--	720.--
130'001.— et plus	940.--	880.--	800.--

### CLASSES DE REVENUS ET BARÈME CYCLE D'ORIENTATION (en CHF)

*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel (12 mois par an) 1 <sup>er</sup> enfant	Écolage mensuel Rabais CHF 60.- 2 <sup>ème</sup> enfant	Écolage mensuel Rabais CHF 140.- dès le 3 <sup>ème</sup> enfant
Jusqu'à 70'000.--	710.--	650.--	570.--
70'001.- à 90'000.--	790.--	730.--	650.--
90'001.- à 110'000.--	870.--	810.--	730.--
110'001.- à 130'000.--	950.--	890.--	810.--
130'001.— et plus	1'030.--	970.--	890.--

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de 110'000.-- :

1) Tous les enfants sont à l'école primaire

1<sup>er</sup> enfant 780.--

2<sup>ème</sup> enfant 720.--

3<sup>ème</sup> enfant 640.--

Total mensuel 2'140.--

2) Le 1<sup>er</sup> enfant est au CO

1<sup>er</sup> enfant 870.--

2<sup>ème</sup> enfant 720.--

3<sup>ème</sup> enfant 640.--

Total mensuel 2'230.--

\* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales. **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



**Remarques :**

1. Tout changement important de la situation financière d'une famille, même en cours d'année, devra être signalé et fera l'objet d'un réajustement de l'écolage aussi bien dans le sens négatif que positif.
2. En cas de difficulté justifiée, se rapprocher de la Directrice (voir coordonnées p. 4).
3. En cas de non-paiement régulier des écolages mensuels et si aucun arrangement ne peut être raisonnablement négocié, l'école se réserve le droit de ne pas poursuivre l'instruction de l'élève et de recourir, le cas échéant, à l'office des poursuites.



## Marche à suivre pour une inscription

1. Prendre connaissance du dossier de présentation
2. Prendre rendez-vous afin de rencontrer la Direction
3. Possibilité de stage et éventuellement tests à passer
4. Evaluation de la demande par le Comité scolaire pour sa validation. Celui-ci se réserve le droit de ne pas justifier sa décision
5. Lorsque la demande est validée, compléter le dossier d'inscription et convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'admission
6. Payer les frais de matériel